

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

Séance extraordinaire du 26 novembre 2009

Nombre de membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Nombre de voix : 12

L'an deux mille neuf le vingt six novembre à dix neuf heures et quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Pierre HEINE, Maire, Didier BRANZI, Carole BOLLARO, Bernard WEITTEN, adjoints, Bernard HEINE, Fabien KILLIAN, Isabelle LEMOINE, Valérie LLORENS, Sandrine MELCHIOR, Laurent RIEFFEL, Dominique LEBRUN, Thierry LEGER.

Absents excusés : Jean-Claude ZDUN

Sylvain PRATI qui a donné procuration à Pierre HEINE

Sophie HUIN qui a donné procuration à Sandrine MELCHIOR

POINT 1

Extension et réhabilitation du groupe scolaire et création d'un équipement périscolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants

- décide d'engager le projet d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire ainsi que de la création d'un équipement périscolaire et arrête l'enveloppe prévisionnelle à la somme de 1.800.000 € HT.
- décide d'engager une consultation en procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics pour la désignation d'un maître d'œuvre.
- décide d'engager une consultation en procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics pour la désignation d'un maître d'ouvrage délégué.
- autorise le maire à signer tous documents afférents à la réalisation de l'opération.
- charge le maire de solliciter toutes aides afin de faciliter le financement de l'opération.
- charge le maire d'accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération.

POINT 2

Frais scolaires.

Une quatrième classe a été ouverte en maternelle à la rentrée de septembre.

Une enseignante a acheté un certain nombre de fournitures scolaires à son nom.

Ces achats ayant été achetés dans l'urgence et étant indispensables au bon fonctionnement de la classe, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de rembourser l'intéressée sur justificatifs pour la somme de 498,17 €.

POINT 3

Subvention de la société PIBAIM.

Compte tenu de l'accord passé avec le lotisseur par l'actuelle municipalité lors de l'instruction du dossier ALDI, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 10 000 € par la société PIBAIM.

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

POINT 4

Convention ramonage – demande d'une aide financière au CCAS.

Le ramonage des cheminées est obligatoire au moins une fois par an. En cas de sinistre, la production d'un certificat est nécessaire pour obtenir une prise en charge des assurances.

Le maire a contacté plusieurs sociétés et propose la signature d'une convention avec la société SCHEIL de YUTZ pour l'ensemble de la population de METZERVISSE.

Cet accord entraînera une remise de 25 % sur les tarifs pratiqués.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette convention et demande au CCAS une prise en charge partielle de la somme restante pour les foyers à revenus modestes.

POINT 5

Nouveau statut et extension des compétences du SIDEET.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- accepte l'extension du périmètre du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de l'Est Thionvillois par l'adhésion de la commune de VECKRING,
- approuve les statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de l'Est Thionvillois, joints en annexe,
- maintient son adhésion à la compétence Eau Potable du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de l'Est Thionvillois,
- M. Pierre HEINE, élu au scrutin secret à la majorité absolue est désigné délégué suppléant pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de l'Est Thionvillois, SIDEET.

POINT 6

Extension de la perception – lot carrelage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le maire à signer la nouvelle offre de prix de la société MELLONI concernant les travaux de carrelage pour l'extension de la perception et pour un montant de 2 288 € H.T.

POINT 7

Réforme des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 3 abstentions,

- dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants,
- demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle,
- soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'association des maires ruraux de France et le document qui y est joint,
- demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

POINT 8

Financement des travaux d'assainissement.

Dans le cadre des travaux d'assainissement programmés route de Kédange et route de Metzeresche et du marché attribué à l'entreprise SOGÉA, il y a lieu d'assurer le financement de cette réalisation. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'ouvrir une ligne de financement affecté de 350 000 € auprès du CREDIT AGRICOLE DELORRAINE.

POINT 9

Insertion encarts publicitaires.

La municipalité va éditer comme chaque année le bulletin communal « Sur les bords de la Bibiche ». Elle a sollicité pour ce faire le concours des entreprises proches de la commune, en leur proposant d'y faire paraître leur encart publicitaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte la participation des entreprises dans le cadre de l'élaboration du journal communal.

POINT 10 (annule et remplace le POINT 22 du CM du 10 septembre 2009)

Création de poste périscolaire.

Le Conseil Municipal, après exposé du maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte la création d'un poste de 22 heures/semaine en lieu et place du poste de 18 heures.